

**Motion présentée au conseil d'administration du lycée Le Castel du 08 février 2022
par les sections syndicales FO, FSU, CGT et Sud**

Depuis maintenant plusieurs années nous constatons que chaque dotation horaire globale (DHG) de janvier, souligne des pertes d'heures pour le lycée Le Castel.

Ces pertes ont un impact sur les postes :

En 2020 suppression de 3 postes (création d'un poste).

En 2021, suppression de 3 postes à nouveau.

Cette année, une suppression est encore possible ainsi que deux créations dont l'une correspond à une suppression de l'an passé ... (preuve s'il en est, de la recherche constante et acrobatique d'un équilibre entre les heures postes et les heures supplémentaires due au manque de moyens).

Quels que soient les efforts accomplis par notre administration pour gérer cette pénurie, la répartition proposée n'est pas acceptable puisqu'elle repose sur des moyens insuffisants pour accomplir nos missions pédagogiques et éducatives dans des conditions satisfaisantes.

Il faut rappeler que ces DHG en baisse correspondent (date à date par rapport aux CTA) à une perte d'environ **30 élèves depuis 3 ans !**

4 postes en moins sur ces trois années pour une baisse d'effectif de 30 élèves !

Ces chiffres sont révélateurs d'une accumulation de perte d'heures synonymes d'une dégradation toujours plus forte des conditions de travail pour les élèves. Nous ne sommes pas remontés plus loin mais nous aurions pu ! La communauté éducative ne peut plus compenser la perte de moyens par sa seule volonté de bien faire. Cette situation n'est plus tenable !

Comment proposer une telle baisse alors que la période de pandémie aurait dû justifier un recrutement massif pour diminuer le nombre d'élèves par classe et ainsi permettre de rattraper les retards accumulés pendant les confinements et les cours en demi-jauge ? Les remplacements qui font gravement défaut auraient pu également être effectués.

La politique menée par le ministère qui ne cesse de privilégier une logique de coût au détriment de la pédagogie et de la réussite de l'élève n'est plus supportable.

Le dernier exemple en date concerne la réforme du recrutement des enseignants : les nouveaux stagiaires qui, rappelons-le étaient à mi-temps avec une formation et seront dorénavant à plein temps ! Nous savons d'ores et déjà à quoi vont servir les Blocs de Moyens Provisoires (BMP : heures postes sans titulaire) volumineux de la répartition proposée.

Depuis 5 ans tous les élèves de lycées ont été impactés par les réformes du lycée professionnel, général et technologique. La réforme de l'enseignement professionnel a diminué drastiquement le nombre d'heures en enseignement disciplinaire, alors qu'elle a introduit une nouvelle variable d'ajustement : les heures de chef d'œuvre, les heures d'AP en étant une autre ...

La réforme du lycée général et technologique donne une « norme de gestion » de 35 élèves par classe.

La mise en concurrence des matières pour rentrer dans une enveloppe horaire dégradée n'est pas de nature à privilégier les apprentissages des élèves.

Concrètement, la perte d'heures pour le lycée Le Castel se traduit par :

- ✓ plus d'élèves par classe
- ✓ des dédoublements non effectués
- ✓ des groupes de langues trop importants

- ✓ des difficultés d'apprentissage pour les élèves les plus faibles
- ✓ des conditions de travail dégradées pour les enseignants. De plus en plus d'enseignants se voient imposés des compléments de service, jonglant ainsi entre deux établissements, certains se contraignent dans des temps partiels pour éviter des suppressions de postes dans leur matière.

Pour ces raisons,

- Nous n'acceptons pas cette dotation horaire globale et les suppressions de postes qui en découlent,
- Nous demandons à nouveau au rectorat de Dijon d'abonder la dotation horaire globale du lycée Le Castel et de transformer des heures supplémentaires annuelles en heures postes ?